

# COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 16 : juillet 2018

Situation au 31 mars 2018

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES), établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de juin 2018. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/-A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale->. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse des régimes alignés et du FSV.

## Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Cette publication couvre 99% du champ des dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO. Le champ de la branche maladie comprend l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMA). La branche vieillesse regroupe les régimes alignés sur le régime général, c'est-à-dire la CNAV y compris CNDSS (Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants) et le régime des salariés agricoles de la MSA, de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés). La branche AT-MP comprend le seul régime général.

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant ainsi en partie la comparabilité avec les exercices passés.

## Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2018 p	% évol.	Montant à fin Mars		Mars-18 /	2018
	*		2017	2018	Mars-17	poïds
<b>SOLDE</b>	<b>-0,3</b>		<b>-5,8</b>	<b>-1,1</b>		
dont branche maladie (PUMA)	-0,5		-3,0	-1,6		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-1,4		-4,3	-2,8		
dont branche famille	0,8		1,0	2,4		
dont branche AT-MP	0,8		0,5	0,8		
<b>Total des dépenses</b>	<b>405,1</b>	<b>2,2%</b>	<b>96,4</b>	<b>98,5</b>	<b>2,1%</b>	<b>24,3%</b>
Prestations sociales	376,5	2,3%	91,4	93,3	2,1%	24,8%
Transferts	16,2	2,7%	3,1	3,2	4,6%	20,1%
Charges de gestion courante	12,3	-0,6%	1,9	1,9	1,2%	15,8%
Autres charges	0,1	-32,4%	0,0	0,0	83,3%	8,6%
<b>Total des recettes</b>	<b>404,8</b>	<b>3,5%</b>	<b>90,7</b>	<b>97,4</b>	<b>7,4%</b>	<b>24,1%</b>
Cotisations sociales	222,5	0,3%	55,0	59,0	7,3%	26,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,0	-3,6%	1,1	1,6	49,8%	26,3%
CSG	116,6	27,6%	20,6	25,0	21,4%	21,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	49,1	-18,9%	12,4	10,0	-19,0%	20,4%
Charges liées au non recouvrement	-3,4	11,4%	-0,4	-0,4	-11,1%	11,7%
Transferts	8,4	-3,0%	1,5	1,6	5,3%	19,2%
Autres produits	5,6	-0,2%	0,6	0,6	-0,3%	9,9%
<b>CADES - endettement net</b>	<b>-105,4</b>	<b>-12,7%</b>	<b>-132,4</b>	<b>-117,4</b>	<b>-11,3%</b>	

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de mars 2018 s'établit à un niveau nettement plus favorable que celui de mars 2017 (-1,1 Md€ contre -5,8 Md€). Toutes les branches sont concernées par ce redressement.

La progression des recettes globales s'établit sur les trois premiers mois à +7,4% soit un rythme très supérieur à celui de l'ensemble des dépenses (+2,1%).

Au-delà du dynamisme de la masse salariale du secteur privé (+3,4%, en glissement annuel au premier trimestre 2018), la tendance haussière des recettes vient essentiellement d'un décalage des encaissements des cotisations, qui s'explique par :

- la généralisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la déclaration sociale nominative qui demande aux entreprises d'au plus 9 salariés de déclarer leurs cotisations selon une périodicité mensuelle et non plus trimestrielle. Ceci entraîne une comptabilisation plus précoce des produits des échéances mensuelles de février et mars pour les employeurs dont les produits étaient comptabilisés uniquement en avril en 2017 au titre du premier trimestre. La baisse des produits du mois d'avril atténue le sursaut du premier trimestre. Cet effet se retrouve dans le profil des produits de toutes les branches et jouera tout au long de l'année (son poids allant en s'amenuisant toutefois) ;
- la majoration des taxation d'office (TO, cotisations forfaitaires appelées en cas de non respect par les cotisants de leurs obligations déclaratives) intervenue à compter d'avril 2017 ; le premier trimestre 2018 porte donc la fin de la montée en charge de cette modification des règles de calcul des TO qui majore artificiellement les produits bruts.

D'autres effets agissent en sens inverse, mais moins fortement :

- la suppression, par la LFSS 2018, des cotisations salariales maladie au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément aux mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs ;
- les allègements généraux qui évoluent plus vite que la masse salariale du secteur privé, en raison, comme pour les cotisations, de la mensualisation des déclarations et de créations d'emplois qui restent plus concentrées sur les bas salaires.

D'autre part, les cotisations prises en charge par l'Etat subissent également un décalage d'encaissement en début d'exercice, pour les mêmes raisons que les cotisations, d'où une évolution rapide à fin mars.

La mensualisation des prélèvements sur les entreprises d'au plus 9 salariés joue également sur la CSG dont la progression (+21,4%) est en outre tirée par une hausse de 1,7 point du taux de la CSG sur l'ensemble des revenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (sauf sur les pensions des retraités modestes et les allocations chômage). Ces hausses de taux ne jouent pas intégralement au premier trimestre puisque le mois de janvier est composé de produits appelés à l'ancien taux car assis sur les revenus de décembre.

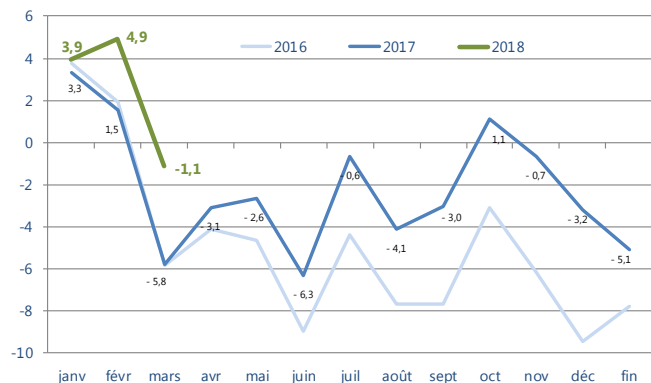
La baisse des impôts et taxes est due essentiellement à la baisse de la quote-part de TVA attribuée à la branche maladie en 2018 (0,34% contre 7,03% en 2017).

Compte tenu du dynamisme des recettes au T1, le profil des soldes sur les trois premiers mois de 2017 apparaît en nette amélioration par rapport aux profils des années antérieures.

L'endettement net de la CADES baisse de 11,3% à fin mars 2018, en ligne avec l'évolution prévue, et compte tenu de l'absence de reprise de dette en 2018 tout comme en 2017.

**Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •**

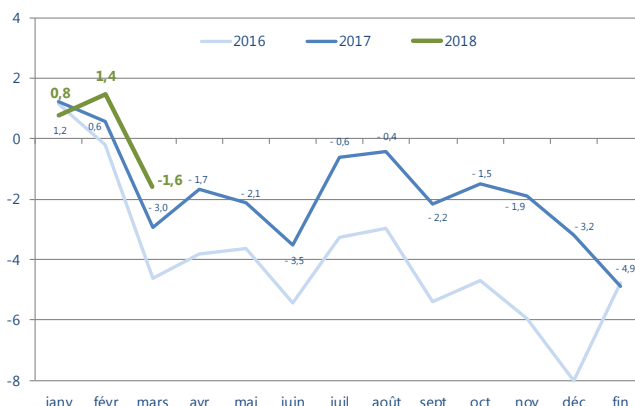
Soldes cumulés (en Md€)



Les prestations sociales croissent de 2,2%, soit un rythme proche de l'ONDAM (+2,3%).

Le profil mensuel des soldes au début de l'année 2018 reflète principalement l'effet de la mensualisation de l'encaissement des cotisations antérieurement trimestriel.

**Branche maladie (PUMA) <sup>1</sup> • Soldes cumulés (en Md€)**



<sup>1</sup> : La PUMA regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM y compris la CNDSSSTI, MSA, RSI, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

**Branche maladie (PUMA) <sup>1</sup>**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Mars		Mars-18 / Mars-17	poids 2018
	% évol	2017	2018	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>210,9</b>	<b>2,2%</b>	<b>51,0</b>	<b>52,2</b>	<b>2,4%</b>	<b>24,8%</b>
Prestations sociales	198,1	2,3%	48,8	49,9	2,2%	25,2%
Transferts	6,1	3,1%	1,0	1,1	14,2%	18,7%
Charges de gestion courante	6,6	-0,7%	1,2	1,2	2,0%	18,2%
Autres charges	0,0	-28,5%	0,0	0,0	n.s.	8,2%
<b>Total des recettes</b>	<b>210,4</b>	<b>4,5%</b>	<b>48,0</b>	<b>50,6</b>	<b>5,4%</b>	<b>24,1%</b>
Cotisations sociales	88,5	-1,9%	22,7	23,6	3,9%	26,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,7	-12,4%	0,5	0,7	49,0%	26,4%
CSG	93,8	31,8%	17,3	21,2	22,6%	22,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	20,1	-35,4%	7,1	4,5	-36,7%	22,2%
Charges liées au non recouvrement	-1,4	31,8%	-0,2	-0,2	-2,1%	13,5%
Transferts	2,6	-7,4%	0,4	0,5	24,3%	20,6%
Autres produits	4,1	0,2%	0,3	0,3	7,6%	7,7%
<b>SOLDE</b>	<b>-0,5</b>		<b>-3,0</b>	<b>-1,6</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

La forte progression des recettes à fin mars 2018 (+5,4%) réduit le déficit de la **branche maladie** par rapport à fin mars 2017 (-1,6 Md€ contre -3,0 Md€). Les recettes bénéficient surtout de l'effet de la mensualisation d'une partie des produits.

Les mesures de la LFSS 2018 induisent des évolutions contrastées par sous-poste. La CSG augmente fortement et explique 8,1 points de la progression du total des recettes.

Pour leur part les cotisations participent pour 1,9 point à l'augmentation : la suppression de la cotisation salariale des salariés du privé et la baisse du taux de cotisations patronales pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers sont plus que compensées au premier trimestre par l'effet de la mensualisation des cotisations des petites entreprises et la hausse de 0,11 point du taux de cotisation patronale qui s'ajoutent à la dynamique spontanée de la masse salariale du secteur privé.

La baisse du poste des impôts et taxes de près de 37% - en ligne avec la prévision annuelle - résulte de la baisse de la part de TVA affectée à la CNAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier et du transfert d'une partie de la taxe sur les salaires à la branche famille. A l'inverse, les taxes sur les tabacs progressent nettement (+26%) sous l'effet du relèvement progressif du prix des paquets de cigarettes mais aussi en raison d'encaissements au premier trimestre 2017 qui étaient minorés (début 2017 la fraction affectée à la branche maladie correspond au taux de 2016 qui est plus faible que celui de 2017).

**Branche vieillesse des régimes alignés <sup>2</sup>**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Mars		Mars-18 / Mars-17	poids 2018
	% évol	2017	2018	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>138,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>33,0</b>	<b>33,9</b>	<b>2,8%</b>	<b>24,6%</b>
Prestations sociales	132,4	2,8%	31,8	32,8	3,0%	24,8%
Transferts	3,8	2,5%	0,9	0,9	-1,8%	22,8%
Charges de gestion courante	1,9	0,2%	0,3	0,3	-1,1%	0,0%
Autres charges	0,0	-56,1%	0,0	0,0	50,2%	14,8%
<b>Total des recettes</b>	<b>136,7</b>	<b>2,5%</b>	<b>28,7</b>	<b>31,2</b>	<b>8,5%</b>	<b>22,8%</b>
Cotisations sociales	91,8	3,5%	21,7	23,9	10,5%	26,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5	7,7%	0,4	0,6	46,8%	25,1%
CSG	12,3	21,9%	0,8	1,1	40,9%	9,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	19,5	-9,8%	3,2	2,8	-12,0%	14,4%
Charges liées au non recouvrement	-1,3	-6,5%	-0,1	-0,1	-1,6%	10,9%
Transferts	11,6	-0,7%	2,7	2,8	1,0%	23,7%
Autres produits	0,3	-8,3%	0,1	0,0	-4,6%	14,8%
<b>SOLDE</b>	<b>-1,4</b>		<b>-4,3</b>	<b>-2,8</b>		
dont CNAV + FSV	-1,4		-3,8	-1,2		
dont RSI	0,0		-0,6	-1,6		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut la CNDSSSTI, les salariés agricoles et le FSV, apparaît en net redressement fin mars 2018 par rapport à la même date en 2017 (-2,8 Md€ contre -4,3 Md€). On retrouve un dynamisme des recettes (+8,5%) découlant de l'effet de la mensualisation des cotisations.

La progression des cotisations apparaît en conséquence plus rapide que la prévision annuelle (elle-même proche la prévision de croissance de la masse salariale en l'absence cette année de hausse de taux de cotisation retraite).

La hausse de la CSG (+40,9%) affectée au FSV, dont la recette provient, à cette période de l'année, majoritairement des revenus de placement, s'explique par le dynamisme des produits rattachés à l'exercice 2017 encaissés début 2018 (principalement sur les intérêts annuels calculés au 31 décembre) ainsi que par la hausse du taux de prélèvement de 1,7 point depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

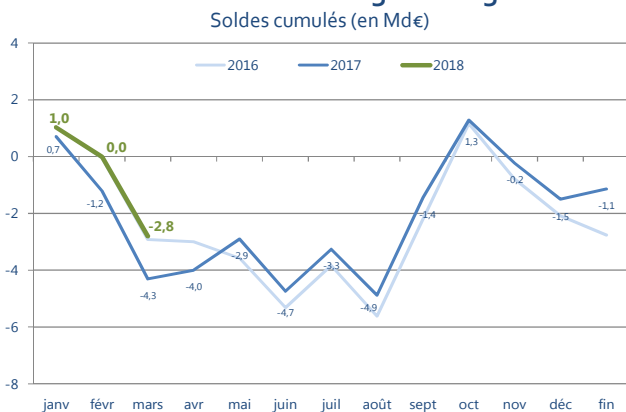
De même, le prélèvement social sur ces revenus augmente fortement (+40%). Le forfait social est également dynamique (+7%). Malgré ces hausses, les impôts et taxes sont globalement en baisse. Cette diminution s'explique en premier lieu par la réaffectation à l'État du produit du prélèvement de solidarité de 2% qui bénéficiait jusque-là au FSV. A fin mars, cette mesure est déjà perceptible sur les revenus du patrimoine (-20%) et sur les revenus du placement (-38%). Par ailleurs, les produits de taxe sur les salaires affectés à la CNAV baissent fortement par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 (-24%) : la clé de taxe sur les salaires affectée à la CNAV a été abaissée de 61,1% à

38,5% pour les salaires dus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais cet effet n'a joué dans les comptes 2017 que progressivement, les sommes encaissées au début de l'année 2017 étant dues au titre de l'exercice précédent (et donc ventilées selon l'ancienne clé, plus favorable à la CNAV que celle applicable aux sommes encaissées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018).

Les prestations sociales progressent de 3% contre une prévision de +2,8% pour la CCSS de juin 2018. La CNAV observe que le nombre de prestataires de droit direct a rebondi, augmentant de 1,4% au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 en raison de la fin de la montée en charge de l'effet du relèvement de l'âge légal à 62 ans et que la pension moyenne versée a progressé de +1,8% (soit une accélération de +1,0 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 essentiellement due à la revalorisation de 0,8% au 1<sup>er</sup> octobre 2017).

La courbe des soldes mensuels du début de l'année 2018 est parallèle à celle de l'année 2017, elle est toutefois située au-dessus en raison de la dynamique des recettes.

**Branche vieillesse des régimes alignés 2 •**



2 : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la LURA : CNAV y compris la CNDSSSTI et la branche vieillesse de base des salariés agricoles de la MSA.

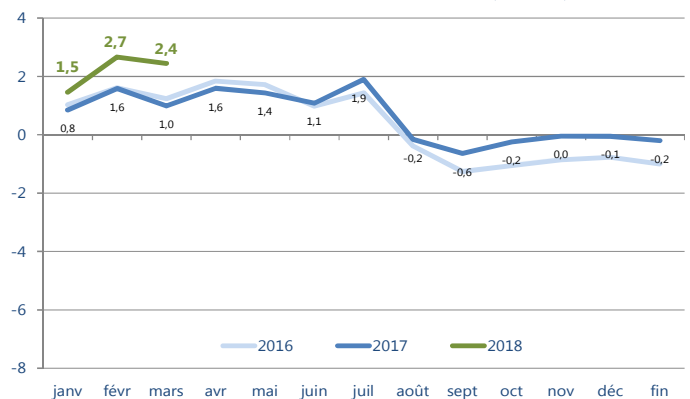
décrit plus haut pour la CNAV, la clé de répartition de la taxe sur les salaires étant passée de 19,2% en 2016 à 38,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2017, puis à 48,9% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En conséquence les encaissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 étaient encore pour partie ventilés selon l'ancienne clé, moins favorable, et ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 commencent pour partie à intégrer l'effet de la hausse de la nouvelle clé.

En outre, l'effet de la hausse du barème et de l'accélération du calendrier de perception de la taxe sur les véhicules de société contribue au dynamisme des recettes fiscales du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

En ce qui concerne les dépenses, les prestations sociales sont en baisse de 1,3%. Les prestations liées à la petite enfance contribuent le plus à cette baisse et parmi celles-ci l'allocation de base de la PAJE. La baisse des naissances et le moindre recours au CLCA - Prepara participe à cette tendance à la baisse fin mars 2018. Cependant le complément familial (CF) et l'allocation de soutien familial (ASF) modèrent cette tendance : elles augmentent de plus de 6% chacune en raison des revalorisations intervenues au 1<sup>er</sup> avril 2017 dans le cadre du plan pauvreté. Les prestations dans leur ensemble devraient repartir à la hausse à partir du second trimestre du fait de la revalorisation générale des prestations de 1% au 1<sup>er</sup> avril 2018 (contre 0,3% au 1<sup>er</sup> avril 2017) ainsi que des dernières revalorisations de l'ASF et du CF, conformément au plan pauvreté.

Comme pour les autres branches, la dynamique des recettes conduit à des soldes mensuels en début d'année largement améliorés par rapport à ceux des deux années précédentes.

**Branche famille • Soldes cumulés (en M€)**



**Branche famille**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Mars		Mars-18 / Mars-17	poids 2018
	p *	%	2017	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>50,1</b>	<b>0,3%</b>	<b>11,4</b>	<b>11,3</b>	<b>-0,7%</b>	<b>22,5%</b>
Prestations sociales	37,0	0,7%	8,5	8,4	-1,3%	22,7%
Transferts	10,2	-0,4%	2,5	2,6	1,1%	25,2%
Charges de gestion courante	3,0	-1,0%	0,3	0,3	0,8%	11,0%
Autres charges	0,0	-18,4%	0,0	0,0	23,4%	11,7%
<b>Total des recettes</b>	<b>50,9</b>	<b>2,3%</b>	<b>12,4</b>	<b>13,7</b>	<b>11,1%</b>	<b>27,0%</b>
Cotisations sociales	29,5	-2,2%	7,5	8,0	6,8%	27,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-3,1%	0,2	0,2	50,8%	27,8%
CSG	10,5	3,3%	2,5	2,6	6,2%	25,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,4	22,3%	2,1	2,8	29,4%	29,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	47,0%	-0,1	-0,1	-11,9%	14,8%
Transferts	0,2	-34,5%	0,1	0,1	-4,5%	33,1%
Autres produits	0,8	-0,6%	0,1	0,1	4,6%	15,7%
<b>SOLDE</b>	<b>0,8</b>		<b>1,0</b>	<b>2,4</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de la **branche famille** est excédentaire à la fin du premier trimestre 2018 à un niveau nettement plus élevé que celui de mars 2017. Ce redressement s'explique par la forte progression des produits (+11,1%) alors que les dépenses diminuent (-0,7%).

Les raisons de la hausse des cotisations ont été développées précédemment. Par ailleurs, la baisse des cotisations des non-salariés, décidée en contrepartie de la hausse de la CSG, ne sera perceptible qu'au moment où les appels de cotisations intégreront le nouveau barème, c'est-à-dire au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

La CSG progresse de 6,2%, pour une prévision annuelle établie à +3,3%, en raison là encore de l'effet de la mensualisation des prélèvements de cotisants trimestriels.

L'évolution des impôts et taxes est aussi plus forte que la prévision (+29,4% contre +22,3%). C'est en partie dû à l'effet inverse de celui

**Branche AT-MP du régime général**

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Mars		Mars-18 / Mars-17	poids 2018
	p *	%	2017	2018		
<b>Total des dépenses</b>	<b>12,0</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>1,3%</b>	<b>23,1%</b>
Prestations sociales	9,0	2,7%	2,2	2,2	0,2%	24,8%
Transferts	2,1	2,2%	0,4	0,4	7,6%	19,2%
Charges de gestion courante	0,9	0,0%	0,1	0,1	-0,3%	15,4%
Autres charges	0,0	-53,0%	0,0	0,0	n.s.	5,7%
<b>Total des recettes</b>	<b>12,8</b>	<b>-0,1%</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>10,7%</b>	<b>28,0%</b>
Cotisations sociales	12,6	-0,6%	3,2	3,5	10,2%	27,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,04	2,8%	0,01	0,02	n.s.	54,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	0,0%	0,00	0,00	n.s.	-1,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,24	-12,4%	-0,03	0,00	n.s.	0,0%
Transferts	0,02	101,7%	0,00	0,00	n.s.	-19,5%
Autres produits	0,4	4,1%	0,1	0,1	-28,2%	17,2%
<b>SOLDE</b>	<b>0,8</b>		<b>0,5</b>	<b>0,8</b>		

\* : Prévisions de la CCSS de juin 2018

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du premier trimestre 2018 est meilleur que celui de 2017 à la même période (+0,8 Md€ contre +0,5 Md€).

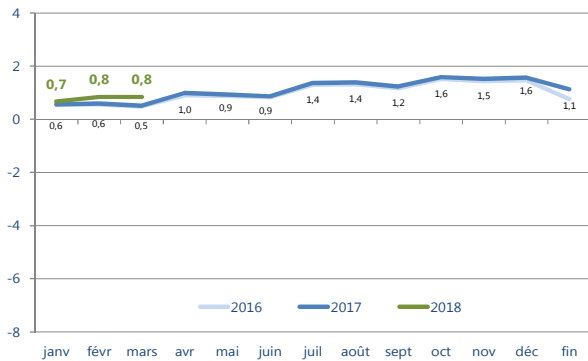
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations. Comme pour les autres branches et pour les mêmes raisons, les cotisations enregistrent une forte accélération au 1<sup>er</sup> trimestre (+10,2%). Cette évolution apparaît transitoirement très éloignée de la prévision annuelle (une diminution de 0,6%, compte

tenu de la baisse du taux de cotisation AT de 0,1 point). Cet écart se résorbera progressivement au cours de l'année.

Les dépenses de la branche AT sont en augmentation plus faible que la prévision (+1,3% contre +2,3%). Si les rentes et les indemnités journalières sont en ligne avec la prévision, à l'inverse les prestations en nature et les dépenses des établissements sont plus faibles. Ce moindre niveau s'explique par des reclassements de dépenses de la branche AT-MP vers la branche maladie (cf. publication n°15).

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP apparaît relativement stable par rapport aux autres branches. En 2018, elle est en légère amélioration par rapport à 2017, mais cet effet devrait se résorber en avril (du fait de la mensualisation des cotisations).

**Branche AT-MP du régime général •**  
Soldes cumulés (en Md€)



**Extension du champ de la publication :**

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base c'est-à-dire : les collectivités locales, les industries électriques et gazières, les exploitants agricoles, la SNCF, les professions libérales, les ouvriers d'État, les mines, la RATP et les marins.

Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches de la première page.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup>**

en milliards d'euros	2018 p		Montant à fin Mars		Mars-18 / Mars-17		poids 2018
	*	% évol	2017	2018			
<b>Total des dépenses</b>	<b>453,2</b>	<b>2,1%</b>	<b>107,8</b>	<b>110,2</b>	<b>2,2%</b>	<b>24,3%</b>	
Prestations sociales	421,1	2,3%	102,3	104,4	2,1%	24,8%	
Transferts	19,2	0,6%	3,5	3,7	4,8%	19,3%	
Charges de gestion courante	12,7	-0,6%	2,0	2,0	0,9%	15,9%	
Autres charges	0,1	-24,3%	0,0	0,0	60,9%	9,0%	
<b>Total des recettes</b>	<b>452,5</b>	<b>3,2%</b>	<b>100,3</b>	<b>107,5</b>	<b>7,2%</b>	<b>23,8%</b>	
Cotisations sociales	253,9	0,4%	62,5	67,1	7,3%	26,4%	
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-3,6%	1,1	1,6	48,5%	26,6%	
CSG	116,6	27,6%	20,6	25,0	21,4%	21,4%	
Autres contributions sociales, impôts et taxes	58,4	-16,1%	14,3	12,0	-16,1%	20,5%	
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-3,6</i>	<i>12,6%</i>	<i>-0,5</i>	<i>-0,4</i>	<i>-10,6%</i>	<i>11,5%</i>	
Transferts	15,4	-1,6%	1,7	1,7	0,9%	11,1%	
Autres produits	5,8	-2,8%	0,6	0,6	-2,0%	10,0%	
<b>SOLDE</b>	<b>-0,7</b>		<b>-7,6</b>	<b>-2,7</b>			
<i>dont solde toutes branches de la première partie</i>	<i>-0,3</i>		<i>-5,8</i>	<i>-1,1</i>			
<i>dont solde des autres régimes</i>	<i>-0,4</i>		<i>-1,8</i>	<i>-1,5</i>			

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -2,7 Md€ contre -7,6 Md€ à fin mars 2017.

Sur ce champ élargi, il est en dégradation de 1,5 Md€ par rapport à celui présenté dans la première partie. Cet écart provient du besoin de financement des régimes qui reçoivent une subvention d'équilibre de l'État. Ce besoin de financement s'élève à fin mars 2018 à 1,9 Md€ et il n'est comblé comptablement qu'à la clôture des comptes. En sens inverse, l'excédent de la caisse de retraite des professions libérales (CNAVPL) permet de ramener le déficit de l'ensemble de ces autres organismes à 1,5 Md€.

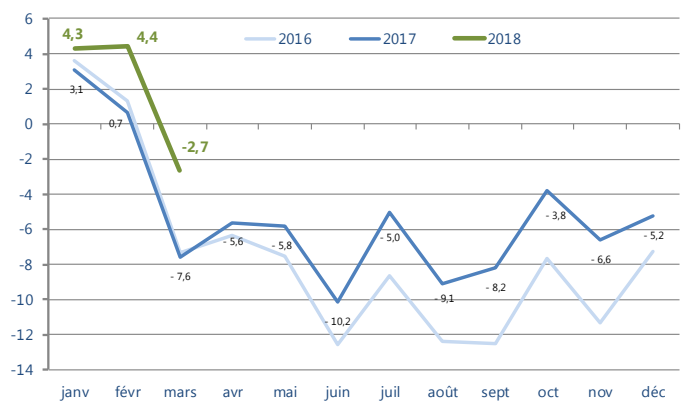
La situation financière de ces autres organismes, prise isolément de celle du régime général, est moins dégradé qu'en 2017 à la même date : leur déficit s'élevait à 1,8 Md€ en mars 2017.

Les soldes du régime exploitants agricoles, de la SNCF, de la RATP, des mines, des marins, des ouvriers de l'État et des industries électriques et gazières se situent à un niveau très proche de mars 2017 alors que ceux des régimes de retraite des professions libérales et des collectivités locales s'en sont éloignés.

La CNAVPL est en excédent de 0,4 Md€ fin mars 2018, alors qu'elle était juste à l'équilibre en mars 2017. Cet écart, qui devrait largement se résorber au fur et à mesure de l'année, résulte essentiellement d'un changement de mode de comptabilisation infra-annuel des appels de cotisations en parallèle d'une réforme du calendrier d'appel des régularisations de cotisations.

A l'inverse, le régime des collectivités locales enregistre une dégradation de son solde en mars 2018 (-0,1 Md€ contre +0,1 Md€ en mars 2017) qui s'explique par une accélération des prestations et une hausse du taux de cotisation moins importante qu'en 2017.

**Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale<sup>3</sup> •** Soldes cumulés (en Md€)



<sup>3</sup> : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale regroupent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse de base des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés ci-dessus, auxquels sont ajoutés neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIÉG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM), ainsi que la CNSA. L'ensemble de ces organismes correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

**Commission des Comptes de la Sécurité Sociale**

Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

